

**Présents:** Brigitte MONTET, Bernard MATHIEU, Jean Marie BERMOND, Patrick AUBIN, Martine BARBET, Marc VASELI, Jean Louis REY, Jean Paul AUBERT, Patricia MORHET-RICHAUD, Jean Paul JOUVE, Christian REYNAUD, Gilles LOISELEUX, Daniel ROBERT, Marie France DURAND, Jean Marie BLANCHARD, Stéphanie BOUVIER, Max VASELI.

**Excusés :** Claude BILHET, Marc MICHEL.

### ORDRE DU JOUR:

- Validation du compte rendu du précédent comité syndical,
- Demande de subvention pour le financement des deux postes de chargés de mission pour l'année 2011.
- Signature du contrat Natura 2000 entre l'Etat et le SMIGIBA.
- Convention avec l'association AQUILA pour le suivi du Castor
- Avenant au contrat de travail du poste secrétaire-comptable
- Questions diverses.

Autres sujets abordés:

- Réunion de présentation auprès des communautés de communes
- Point sur les actions du contrat rivière
- Point sur Natura 2000.

Le Président ouvre la séance à 18h05 et constate que le quorum est atteint avec 17 personnes présentes.

## 1 APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE RENDU

Le compte rendu du précédent comité syndical est approuvé à l'unanimité.

## 2 SUBVENTIONS POSTES DE CHARGE DE MISSION

Le Président rappelle que la région Rhône Alpes subventionne les deux postes de chargé de missions à hauteur de 5% et que la demande est à déposer tous les ans.

Madame NOGUER précise que les postes de chargé de mission sont financés par l'Agence de l'Eau, Le Conseil Général, la Région Rhône Alpes, le FEDER et les communautés de communes.

Cette délibération est validée à l'unanimité par l'ensemble des membres présents et autorise le Président à solliciter les subventions.

## 3 SIGNATURE DU CONTRAT NATURA 2000 ENTRE L'ETAT ET LE SMIGIBA

Mademoiselle LAMPE Annelise présente à l'ensemble des membres du Conseil syndical l'action A3. En effet, dans le cadre de la mise en œuvre du Document d'objectifs du site Natura 2000 « Marais de Manteyer », l'action A3 relative à l'entretien de la roselière va être engagée en 2011 pour une durée de 5 ans. Cette action prendra la forme d'un contrat Natura 2000 « non agricole non forestier » signé entre l'État et le SMIGIBA. Les travaux à réaliser consiste à faucher la roselière sur certaines parcelles du marais pour un montant total de 23 500 € sur 5 ans.

Monsieur BLANCHARD souhaite savoir comment va s'effectuer la fauche, et le nombre de propriétaires concernés?

Mademoiselle LAMPE précise que la fauche sera effectuée manuellement, et que l'action concerne moins de 10 propriétaires.

Monsieur LOISELEUX souhaite savoir les raisons de ce fauchage?

Mademoiselle LAMPE précise que cette action est expérimentale, c'est pour la diversification végétale.

Après ces divers échanges, le Président propose de passer au vote pour l'autoriser à engager les actions suivantes:

- Signature du contrat Natura 2000 entre l'État et le SMIGIBA
- Marché à procédure adapté pour les travaux de fauche de la roselière
- Demande de subventions correspondantes

Les membres du Conseil Syndical valident cette délibération à l'unanimité.

#### 4 CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION AQUILA POUR LE SUIVI DU CASTOR

Le Président explique que la présence du Castor sur le site Natura 2000 « Buëch » amène à une vigilance particulière lors des travaux d'entretien de la ripisylve du contrat de rivière. Un suivi de l'espèce, préconisé dans l'action E3 du Document d'objectifs, semble nécessaire pour éviter une perturbation des castors ou une dégradation de leur habitat.

A ce titre, Monsieur BOIVIN précise qu'une convention avec le Centre de soins de la Faune sauvage permettrait une prospection annuelle afin de localiser les individus présents. Le financement d'un montant total annuel de 500 € est compris dans le budget d'animation du poste Natura 2000.

Monsieur VASELI est favorable mais précise que cette action doit être sous la responsabilité de Natura 2000 et pas du SMIGIBA.

Le Président lui rappelle que le SMIGIBA est pilote du projet Natura 2000 et que cette action représente un intérêt pour la restauration de la ripisylve.

Monsieur BOIVIN propose de valider la Convention avec l'Association Aquila 04-05 du Centre de soins de la faune sauvage pour le suivi annuel du castor sur le Buëch (montant de 500 € par an).

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

#### 5 AVENANT AU CONTRAT DE TRAVAIL DE MADEMOISELLE BELLET AURÉLIE

Le Président explique que l'avenant au contrat de travail d'Aurélié BELLET pour un temps partiel à 40% court jusqu'au 31 décembre 2010. Au vu des derniers échanges avec le Conseil général 05, il a été convenu que le temps de travail d'Aurélié BELLET jusque fin février 2011 se répartirait comme suit :

- 80 % au conseil général 05,
- 40% au SMIGIBA.

Monsieur BOIVIN propose de valider cet avenant au contrat de travail initial pour un temps de travail à 40% entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le 28 février 2011.

Les membres du Comité Syndical valident cet avenant à l'unanimité.

#### 6 PROGRAMME DE SENSIBILISATION AUPRES DES SCOLAIRES DU BASSIN DU BUËCH.

Le Président propose en séance de rajouter une proposition de délibération concernant le programme de sensibilisation auprès des scolaires du bassin du Buëch.

Il demande à l'ensemble des membres présents de l'autoriser à engager un MAPA pluriannuel sur 4 ans pour la mise en œuvre des programmes scolaires pour un montant maximum annuel de 6 000,00 € HT. Le Président précise que cette action sera financée par l'agence de l'eau à hauteur de 50 %, par la Région PACA à hauteur de 20 %, par le Conseil Général à hauteur de 10 %, et par un autofinancement du SMIGIBA à hauteur de 20 %.

Le Comité syndical autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération et à solliciter les subventions auprès des organismes mentionnées précédemment.

## 7 QUESTIONS DIVERSES

### **Réunion de présentation auprès des communautés de communes:**

Monsieur BOIVIN propose d'enchaîner cette séance avec les réunions de présentation auprès des communautés de communes.

Le Président rappelle qu'à la suite du dernier comité syndical, les élus des communautés de communes ont été rencontrés afin de leur présenter les propositions de ré-organisation de l'équipe des salariés du SMIGIBA. Les conclusions de ces rencontres peuvent être résumées ainsi :

- CC Val de Méouge rencontrée le 28/10/2010 : pas d'opposition particulière au projet de recrutement d'un technicien de rivière.
- CC 2 Buëch rencontrée le 6/11/2010 : pas d'opposition particulière pendant la réunion. Les élus souhaitent que le travail des techniciens soit concentré sur l'assistance technique aux communes mais pas nécessairement sur la mise en œuvre des stations d'épuration.

Madame BARBET souhaite exposer l'avis général de la CC2B concernant la création du poste de technicien rivière. La CC2B n'est pas contre l'idée mais connaît des problèmes de financement. A ce titre, la CC2B souhaite que le SMIGIBA se donne des priorités d'actions, se recentre sur certaines actions plutôt que de créer un poste de technicien rivière.

Le Président précise que la création d'un poste de technicien rivière permettrait au contraire pour les communes de réaliser des économies car cela éviterait de recruter des maîtres d'œuvre.

Madame VASSAS précise que le SMIGIBA a du mal à répondre aux problèmes que peuvent rencontrer les communes par manque de temps.

Monsieur AUBIN rajoute que les communautés de communes sont trop sollicitées, la CC2B « n'y arrive plus », à ce titre, elle n'est pas favorable à la création de ce poste.

Monsieur BLANCHARD pense que si on crée un poste de technicien rivière donc un poste supplémentaire, le SMIGIBA fera encore plus d'actions, « *on est dans un cercle vicieux, une fuite en avant* ».

- CCI Baronnies rencontrée le 17/11/2010 : le conseil communautaire a délibéré et émis un avis défavorable au recrutement d'un technicien de rivière, en raison notamment de problèmes financiers rencontrés par cette communauté de communes.

Monsieur REY précise que la communauté de communes des Baronnies adopte le même discours que la CC2B.

Monsieur VASELI prend la parole et précise que le Buëch appartient à l'Etat, ce dernier se désengage ce n'est pas le rôle du SMIGIBA de se « *substituer* » à l'Etat . Le SMIGIBA va trop loin et doit se recentrer sur ses actions.

Monsieur BOIVIN pense qu'à ce stade, on remet en cause le contrat rivière.

Monsieur AUBIN précise qu'il faut trouver un équilibre.

- CC Laragnais : rencontrée le 9 décembre 2010

Madame MORHET-RICHAUD précise qu'après plusieurs discussions avec les membres de la communauté de communes du Laragnais, ces derniers sont plutôt favorables.

- CC Serrois : rencontre prévue le 13 décembre 2010.

Monsieur MATHIEU précise que cette rencontre n'a pas eu lieu car l'ordre du jour du 13/12/2010 était déjà trop chargé.

- CC Haut Buëch : rencontre prévue en janvier 2011
- CC Sisteronnais : des contacts ont été pris mais aucune demande de présentation n'a été formulée à ce jour.
- CC Diois : pas de demande spécifique de présentation.

Le Président précise qu'à la suite de toutes ces rencontres, le recrutement d'un technicien de rivière sera proposé au vote du comité syndical début 2011.

Monsieur MATHIEU rajoute qu'aujourd'hui le SMIGIBA est dans la mise en place des actions du contrat rivière, cela demande beaucoup de temps au niveau technique et administratif, les communes ont également besoin d'aide.

Monsieur BLANCHARD demande s'il y a une obligation de suivre toutes les actions du contrat rivière?

Monsieur VASELI pense qu'il faut faire des choix, ce n'est pas un technicien rivière qui va changer la donne.

Monsieur REYNAUD soutient Messieurs BLANCHARD et VASELI. Il pense en effet que toutes les actions ne sont pas obligatoirement à faire, il faut définir les priorités.

### **Point sur les actions en cours :**

Après ces divers échanges, le Président propose de faire le point sur les actions du contrat de rivière.

Le Président laisse la parole à Madame NOGUER afin d'établir une présentation sur l'action B1.1.

Madame NOGUER explique à l'ensemble des membres présents que les travaux de restauration de la végétation sur les tronçons de la campagne 2010 du Grand Buëch sont terminés. Ils se sont assez bien déroulés dans l'ensemble.

Elle rajoute qu'à la suite de l'enquête publique pour les travaux similaires à mener sur les bassins du Petit Buëch et du Buëch Aval, le commissaire enquêteur a déposé son rapport d'enquête à la préfecture des Hautes Alpes. Son avis est favorable. Pour la suite, la préfecture des Hautes Alpes doit saisir le SMIGIBA pour compléter ou non le dossier, puis l'arrêté inter-préfectoral doit être signé. A partir de l'obtention de la DIG, les travaux de restauration de la ripisylve seront engagés sur les deux bassins versants en août 2011. Des réunions de présentation des travaux sur chaque communauté de communes pourront être proposées. Les travaux de restauration piscicole des adoux seront également réalisés sur certains adoux du Petit Buëch.

Après cette présentation, le Président laisse la parole à Madame VASSAS pour présenter l'action B1.3

Madame VASSAS précise que l'étude des Débits Minimums Biologiques est en cours de finalisation. Le comité de pilotage a été reporté 2 fois. Elle devrait prendre fin en janvier 2011, puis l'étude des volumes prélevables devra être engagée.

Pour terminer cette séance, le Président propose à Mademoiselle LAMPE d'élaborer un point rapide sur Natura 2000.

Mademoiselle LAMPE effectue une présentation des sites Natura 2000 « Buëch » et Marais de Manteyer », un bilan des actions réalisées sur les 2 sites et des actions à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 19h40.